

DE LA « COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE » AU « COMITÉ DE BIOETHIQUE » COMME MODÈLE DE SOCIÉTÉ ?

Le comité de bioéthique est un phénomène culturel, social et institutionnel nouveau de grande ampleur qui exprime une réarticulation des rapports entre les sciences, les techniques et les sociétés. C'est l'idée de cette réarticulation qu'exprime le titre de cet exposé en avançant l'hypothèse que le comité de bioéthique tend à se substituer à la communauté scientifique dans son rôle de modèle social, global.

Le terme qui a caractérisé, en effet, le mieux, pendant longtemps, les rapports entre science et société depuis ce vaste mouvement paneuropéen que furent les Lumières, *l'Aufklärung* ou encore *l'Enlightenment* est celui de *modèle*. Ce rôle de modèle ou de paradigme pour la société globale constitué par la communauté scientifique s'est maintenu jusqu'à la moitié du XX^e siècle. On en connaît les principales caractéristiques.

1. Il valorise globalement la science moderne, lui confère une fonction normative puisqu'elle est un modèle, un idéal pour la société en général.
2. Il tend à placer la science " hors culture ", " hors tradition " et, d'une certaine manière, " hors société " dans la mesure où les sociétés sont des produits historiques particuliers, pré-scientifiques et non universalisables.
3. En même temps, ce modèle présente la science comme une *nouvelle culture* ou encore comme une " super- ou méta-culture " composée d'un savoir et d'un savoir-faire universels que l'éducation doit étendre à l'ensemble de l'humanité afin de l'unifier, de la pacifier et d'assurer son mieux-être.
4. La grande vertu de la communauté scientifique est d'avoir mis au point une méthodologie pacifique et universellement valable de résolution des problèmes et des conflits : les méthodes expérimentale et mathématique, garantes de vérité et d'objectivité. La science apparaît, dans cette perspective, comme désintéressée, non dépendante d'intérêts particuliers.
5. La conception dominante de la science reste théorique ou cognitive : elle est un savoir vrai ; la technique, la pratique, l'action lui demeurent extérieures : elles sont de l'ordre de l'application, des moyens qui, eux, bien entendu, peuvent aussi être mal utilisés.
6. L'espoir cristallisé autour de la communauté scientifique comme modèle est que sa méthodologie pacifique et universelle de résolution des conflits associée à une application rationnelle des techniques permettra de résoudre peu à peu tous les problèmes de l'humanité.

Vues de cette manière, la science et la recherche scientifique ne soulèvent pas de problèmes éthiques qu'elles ne seraient pas capables de résoudre elles-mêmes.

Cette conception idéale de la science moderne a été vivement critiquée au cours de ces dernières décennies. Ces critiques ne sont pas simplement externes et relatives au mauvais usage de la technique et au détournement abusif du savoir et de ses applications par des intérêts particuliers, égoïstes ou militaires. Elles concernent la nature même de la science moderne. Les développements contemporains de la science manifestent qu'elle est d'emblée et intrinsèquement *technicienne*, que le savoir qu'elle apporte est *pouvoir*, pouvoir de faire, qu'elle est donc active, qu'elle produit ses objets et ne les découvre pas simplement (songeons à la chimie, à la physique, enfin aux biotechnologies). La science sécrète un univers technique au sein duquel elle se développe et qui interfère massivement avec la nature. Cette dimension active et interactive de la science contemporaine ou technoscience concerne la recherche scientifique autant que ses applications. La technoscience ne laisse pas les choses telles qu'elles sont. Au contraire, - des nouvelles particules aux nouveaux matériaux, des synthèses chimiques à l'ADN Recombinant, de l'Intelligence artificielle aux nouveaux moyens de communication et d'information - sa puissance d'action et de production ne cessent de se développer et de faire apparaître tout le donné - la matière, le vivant, l'homme - comme transformable. Alors que la conception traditionnelle, pré-moderne et encore moderne, de la science la limitait à la représentation d'un donné naturel fondamentalement immuable, passible seulement de quelques adaptations techniques allégeant les servitudes matérielles de la condition humaine, les technosciences contemporaines ne cessent d'étendre l'éventail des possibles. Voilà pourquoi elles soulèvent nécessairement et intrinsèquement des questions de choix, de décision et de responsabilité. Voilà pourquoi la science est devenue, dès le projet de recherche, une affaire aussi économique, sociale, éthique et politique. La Recherche et le Développement technoscientifiques ne sont plus supra ou extra sociaux : la R&D est dans la société, dépendante des composantes particulières de la société et des intérêts de ces composantes telles que les industries, les partis politiques, les communautés scientifiques, les associations de consommateurs, les banques, les Eglises, les collectifs de patients, etc.

Il ne faut cependant pas exagérer cette immanence et cette dépendance de la science par rapport à la société et aux multiples intérêts particuliers qui la traversent ni concevoir cette dépendance dans un sens unilatéral. Il y a des excès dans les conceptions postmodernistes qui refusent à la science toute objectivité et toute universalité et affirment que les discours scientifiques sont de la

rhétorique, que les discussions technoscientifiques ne sont pas différentes des débats politiques et que l'objectivité est pure affaire d'intersubjectivité, d'accords et de conventions.

Car il y a bien une validité transculturelle ou aculturelle de l'opérativité technoscientifique qui permet de distinguer les lois scientifiques et les procédures techniques d'une part, des lois et procédures judiciaires ou morales, par exemple, d'autre part. Ces dernières dépendent intégralement de l'adhésion – de la croyance et de l'observance – des hommes. Par contre, le fonctionnement d'un moteur, la solidité d'un édifice, une réaction chimique, n'en dépendent pas, ou alors dans un sens différent (il faut évidemment des hommes pour construire, faire fonctionner, utiliser, réparer, le moteur). Il y a une opérativité technophysique autonome qui fait que cela marche ou pas et plus ou moins efficacement. Les instruments objectivement efficaces sont utilisables diversement, suivant des finalités, des intérêts, des contextes culturels multiples.

Il n'est pas inutile de rappeler ces évidences, car la discussion épistémologique est quelquefois rendue confuse par des considérations de sociologie, de psychologie, d'anthropologie et d'histoire des sciences, laissant entendre abusivement que tout dans les sciences est seulement subjectif ou intersubjectif, et que les techniques sont indiscernables des institutions classiques qui reposent exclusivement sur des conventions.

La science contemporaine excède encore - quoique dans un sens différent - toute société ou culture historiques en raison de l'échelle temporelle considérée par les scientifiques : qu'il s'agisse de géologie, d'évolution biologique ou d'astrophysique et de cosmologie, on est confronté à des durées sans commune mesure avec les durées historiques, car elles sont de l'ordre de millions et de milliards d'années. Du point de vue de la science, la question relative au très lointain futur de l'espèce humaine n'est pas insensée, bien que la science ne puisse y répondre. Une telle question invite en tous cas à laisser beaucoup de choses *ouvertes* et, notamment, à ne pas clore la R&D en fonction d'une société historique donnée ou de quelque utopie sociale définitive.

La conception des sciences, que l'on appelle quelquefois "socio-constructiviste", qui immerge totalement les sciences dans l'intersubjectivité sociale s'affirme aussi comme volonté politique de plus en plus exclusive: l'impératif est que la R&D soit toujours davantage immergée dans le socio-politique. Cette conception a contribué à inspirer la philosophie de la politique scientifique de l'UE depuis plus d'une décennie. Elle est une perspective quasi opposée à celle qui valorisait la recherche scientifique fondamentale comme illimitée et comme moteur des transformations et progrès économiques et sociaux. Nous sommes dans une perspective où il appartient à un projet

de société de définir quelles doivent être les cibles de la R&D.¹ Encore une fois, une telle approche – utopiste – ne va pas sans risque d’abus ni cécité.

Que la dépendance des sciences et des techniques à l’égard de la société qui les produit est loin d’être unilatérale est manifeste dans les effets socialement intensément transformateurs des découvertes et inventions technoscientifiques : songeons seulement aux possibilités offertes par les procréations médicalement assistées ou par les TIC². *Les technosciences façonnent les sociétés au moins autant que celles-ci orientent celles-là.* Cependant, non seulement les conséquences sociales, culturelles, économiques, morales d’une découverte-invention importante sont largement imprédictibles, mais les découvertes et les inventions elles-mêmes sont imprévisibles, ce qui redouble la difficulté d’anticiper le futur de l’humanité que nous produisons, dès lors que l’on cherche à projeter l’avenir au-delà des prochaines années, au mieux de quelques décennies. Les effets des découvertes et des inventions technoscientifiques sur la société associés à l’imprévisibilité ne vont pas sans susciter des réactions irrationnelles et culturelles fortes qui prennent, notamment, la forme de problèmes éthiques. Dans l’Union Européenne, y compris à des degrés divers dans chacune des nations européennes, ces problèmes sont complexes en raison du multi-traditionalisme de la civilisation européenne. Une nouveauté ou un possible technoscientifique ne rencontre pas *une* morale, mais diverses morales, religions et philosophies, divers intérêts aussi, susceptibles ou non de l’intégrer et de l’exploiter. Cette diversité est une richesse ; bien comprise et gérée, elle permet autant d’expériences collectives et individuelles à partir desquelles la meilleure réponse devrait se dégager. Le véritable problème est donc, en fait, méta-moral. C’est le problème de la gestion la moins conflictuelle et la plus féconde possible de la diversité des réponses morales et culturelles aux avancées technoscientifiques. Cette question est à la fois éthique et politique, indissociable des démocraties pluralistes. Du point de vue d’un Comité de bioéthique ayant pour mission d’éclairer un processus de décision politique, la question éthique ou méta-morale fondamentale est: faut-il ou non conseiller de légiférer, c’est-à-dire, en définitive, d’imposer *une* conception morale. Les choses seraient tout à fait différentes si l’Europe – ou le Monde – était culturellement, moralement, homogène. Il n’y aurait alors qu’à évaluer, en vue de l’adopter ou de la rejeter, une nouveauté technoscientifique par rapport au code moral unique régnant. On peut imaginer semblable situation dans un pays doté d’une religion d’Etat ou régi par l’idéologie dogmatique d’un parti unique. Tels ne sont pas l’Europe ni le Monde. Et la portée transnationale de la R&D, des

¹ Nous avons analysé l’évolution de la philosophie politique de R&D aux USA et, surtout, au sein de l’UE, dans *La science : entre valeurs modernes et postmodernité*, Vrin, 2005.

² Technologies de l’Information et de la Communication.

technostructures, des intérêts économiques et financiers associés à la R&D, fait que, immanquablement, l'interlocuteur réel de la R&D est le pluralisme non le monisme moral. Celui-ci est, d'ailleurs, lui-même divers : la multiplicité des fondamentalismes et des intégrismes sectaires illustrent cette situation paradoxale. Or, aucune approche moniste de ce type n'est capable de gérer, surtout pacifiquement, un monde pluriel et en constante évolution. La gestion d'un tel monde exige la souplesse, la vigilance, la tolérance et la prudence. Elle n'est pas compatible avec des normes immuables énoncées comme des principes fondamentaux à appliquer sans égard aux contextes et aux changements. Tout au plus peut-on indiquer des idées directrices n'invitant pas à faire l'économie du jugement qui prend en considération la complexité des cas. Ce qui doit être la source vive de l'éthique, ce n'est pas une morale imposée par un surmoi collectif dont les racines plongent dans l'inconscient de l'individu et de la communauté, mais la *faculté de juger* propre à la conscience capable de délibérer, de s'expliquer, d'entendre des objections et de présenter ses raisons. Coupé de cette faculté individuelle et collective de juger, aucun principe ne vaut. Qu'on en juge à partir d'une brève exemplification.

Le principe d'autonomie individuelle risque de devenir un instrument d'exploitation et non de protection des personnes dans la mesure où on postule que chaque individu adulte est *ipso facto* autonome quelles que soient sa condition sociale, économique, psychologique, culturelle, ou sa vulnérabilité due à des circonstances particulières. On risque de dire alors que chaque individu est *libre*, par exemple, de vendre ses organes.

Le principe de la dignité humaine risque de devenir un instrument pour imposer dogmatiquement des valeurs morales et des conceptions culturelles déterminées. On dira alors qu'il est absolument contraire à la dignité humaine d'expérimenter sur l'embryon, voire de recourir à la procréation médicalement assistée, ou d'entreprendre des xénotransplantations mêlant l'humanité et les espèces animales, ou, plus simplement d'accéder à des demandes individuelles et volontaires d'euthanasie.

Le principe de précaution risque de devenir un instrument de conservation, d'inaction et de réaction dès lors que le risque zéro n'existe pas, que l'imprévisibilité des conséquences dans un monde complexe est grande et que la responsabilité associée au fait de ne pas agir *semble* moindre que celle attachée à l'action décidée.

Ces principes, en tant qu'idées directrices, ne sont ni inutiles ni inévitablement périlleux. Ils doivent aider à éclairer la discussion parce qu'ils signalent des aspects et des enjeux importants dont il faut tenir compte. Ils ne permettent pas de faire l'économie de la discussion pluraliste, car ils sont susceptibles d'être interprétés et appliqués diversement, selon les cas et les situations qu'il s'agit de juger.

Lorsque l'on évoque aujourd'hui la problématique des rapports entre la science et l'éthique, on songe à ce type nouveau d'institution que sont les *comités de bioéthique*. Leur origine remonte aux années 1960 : les IRB (Institutional Review Boards) américains qui imposent une évaluation éthique et pas simplement scientifique des projets de la recherche, une évaluation collective. Vers la même époque, la Déclaration d'Helsinki-Tokyo (Association Médicale Mondiale) entend universaliser ce type d'évaluation des entreprises de recherches technoscientifiques. Le succès des comités de bioéthique est, depuis longtemps aujourd'hui, remarquable à en juger par leur nombre et par la multiplicité des échelons qu'ils occupent, du local au mondial. Ce succès ne va pas sans étonner, et il est important d'essayer de comprendre ce qu'il signifie. Tel est le sens de l'hypothèse que je formule ici : *aujourd'hui, ce ne serait plus la " communauté scientifique en tant que telle " qui constitue le modèle normatif pour la société globale, mais bien le comité de bioéthique*, (au sein duquel la représentation de l'expertise technoscientifique demeure *et doit demeurer* très importante, mais sans être exclusive ni systématiquement dominante). Autrement dit, *la méthodologie de la résolution pacifique des conflits et de la solution des problèmes que rencontre l'humanité ne serait plus à chercher dans l'esprit du comité scientifique, trop unilatéral et simple, mais dans celui du comité de bioéthique*. Pourquoi et qu'est-ce que cela implique ?

Un comité de bioéthique n'est ni un comité scientifique ni un comité de morale. Il est plus complexe et son esprit est différent. Sa composition doit être non seulement pluridisciplinaire au sens le plus large (puisqu'il inclut des biologistes, des médecins, aussi bien que des juristes, des philosophes ou des théologiens, etc) mais encore pluraliste (il doit accueillir les diverses sensibilités religieuses, philosophiques, idéologiques). Il doit enfin laisser s'exprimer et entendre les positions et les arguments des divers groupes d'intérêts constitutifs de la société globale. Le Comité de bioéthique n'a pas pour impératif absolu d'aboutir à un accord ou à un consensus, pas plus qu'il ne peut se contenter d'entériner les diverses opinions en présence. Il doit engager la discussion, c'est-à-dire demander que les diverses positions s'expliquent en présentant leurs arguments et aussi leurs objections. Au fil de ces échanges, les positions, le plus souvent, évoluent. Des rapprochements ont lieu et peuvent conduire à un consensus plus ou moins étendu, en même temps que des dissensions se précisent avec leurs raisons. La question que le Comité doit aider à résoudre est : la diversité morale, culturelle, d'intérêts, etc, constatée et explicitée est-elle viable ? Y a-t-il assez d'accords pour que la vie ensemble – la société – puisse se poursuivre ? Et dans quelle mesure est-il nécessaire d'aller au-delà de l'accueil de la diversité vers la décision politique et le droit qui trancheront les différences et oppositions irréductibles dans un sens

unilatéral ? La pensée postmoderne est féconde lorsqu'elle va dans le même sens qui est celui de la gestion non conflictuelle et de l'enrichissement de la diversité de l'humanité, diversité éclatante à l'échelle de la planète. Mais "non conflictuelle" signifie que les inégalités et les discriminations qui sont sources de souffrances doivent être progressivement corrigées. Toutes les différences ne sont évidemment pas bonnes, car certaines empêchent l'épanouissement propre de ce qui est différent. L'importance et la signification des comités de bioéthique et leur succès tiennent, à mon avis, au fait qu'ils reflètent et tentent de résoudre, à divers échelons, les problèmes d'une civilisation technoscientifique *et* multiculturelle complexe, évolutive et en voie – chaotique – de globalisation. Nous avons détaillé leur méthodologie d'un point de vue philosophique dans des ouvrages publiés.³

L'hypothèse esquissée, mais guère argumentée –faute de place : il y faudrait un livre - dans ce texte ne doit pas être interprétée dans le sens d'un fléchissement de la valeur et de l'importance de la R&D technoscientifique pour l'avenir de l'humanité ; elle procède, au contraire, du souci de sa viabilité sur le long terme.

Gilbert HOTTOIS

Académie Royale de Belgique

³ Voir G. Hottois et J-N. Missa eds, *Nouvelle Encyclopédie de Bioéthique*, De Boeck, 2001 ; G. Hottois, *Qu'est-ce que la bioéthique ?*, Vrin, 2004.